

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Ce bâtiment situé à l'extrémité Est de la place Paoli a été édifié en 1849 pour abriter la congrégation "Les Filles de Marie". (congrégation venue d'Agen et se consacrant à l'instruction des jeunes filles).

Elle s'établit à L'Île Rousse sur proposition de l'évêque Mgr Casanelli D'Istria relayant une volonté municipale.

Quatre religieuses tirées du Tiers Ordre, ayant à leur tête une Supérieure, empruntée aux Filles de Marie Immaculée d'Agen, accompagnées par l'Abbé Chevalier, Vicaire général d'Auch, débarquèrent à L'Île-Rousse en juillet 1840 afin d'y jeter les premières bases de l'Institut des Filles de Marie Immaculée.

Grâce à l'aide financière de François Piccioni, riche propriétaire et constructeur de bateau vivant à Saint-Thomas aux Antilles, et oncle de Sébastien Piccioni (maire de L'Île-Rousse entre 1841 et 1848), une bâtisse fut construite pour les sœurs en 1849 à L'Île-Rousse. La construction nécessita à peine seize mois.

L'institut fut laïcisé fin 1906 et converti en Ecole Libre, sous le titre d'Institution Jeanne d'Arc. Tout le premier étage se voit alors confisqué. Ainsi avant la Grande Guerre, Henri De Signori, rentier et industriel, avait installé à cet étage une magnanerie : un élevage de vers à soie.

L'établissement fut fréquenté par les jeunes filles jusqu'à la fin des années 1960. L'Institution Jeanne d'Arc cessa toutes activités en décembre 1984. Ne subsistaient alors dans le corps central du bâtiment que les cours de catéchisme et l'école maternelle privée Notre-Dame. Tout fut fermé quand cette école a déménagé en 2014 dans l'ancien couvent des Franciscains.



LE PROJET DE RESTAURATION

Considérant L'Île Rousse comme l'une des deux portes d'entrée touristique de la Balagne, la **Communauté de Communes de L'Île Rousse-Balagne** a besoin de créer et d'identifier un lieu ayant notamment pour fonction d'être la vitrine de son territoire.

L'ambition de ce projet est de :

- Réhabiliter cet édifice en veillant à conserver son aspect général;
- Créer un lieu public attractif, vivant sept jours sur sept et toute l'année s'adressant aussi bien aux locaux qu'aux visiteurs de la destination;
- Faire de ce bâtiment une vitrine, un condensé des richesses de la communauté de communes et de la Balagne;
- Inciter le visiteur à découvrir l'arrière-pays et ses richesses culturelles et patrimoniales;

L'édifice abritera donc l'accueil de l'**Office de Tourisme Intercommunal** et un **Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)**.

Une CIAP est un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine de la ville et du territoire. C'est un lieu d'information et de pédagogie, il s'adresse aux habitants de la ville et de la région, mais également aux touristes. Il sensibilise la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère d'un territoire. C'est enfin, un lieu privilégié d'information et de débats.

Montant Total de l'Opération (Clos couvert, Second oeuvre, Scénographie) : 3 270 000 € HT

Montant des travaux de réhabilitation (Clos couvert): 1 490 000 € HT

Début des travaux : 2020

Objectif de la collecte : 250 000 €



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du
COUVENT DES FILLES DE MARIE

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/62741

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
COUVENT DES FILLES DE MARIE

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre